



COMMUNE DE BELMONT-DE-LA-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2020

SOMMAIRE

PARTIE EAU POTABLE

A - Caractérisation technique du service (p.3)

- 1-Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service
- 2- Estimation de la population desservie
- 3- Nombre d'abonnés
- 4- Production de l'eau
 - Ressources en eau*
 - Installations de production*
 - Eaux traitées*
 - Protection de la ressource*
 - Achats et ventes d'eau à d'autres services d'eau potable*
- 5 – Distribution de l'eau
 - Les réservoirs*
 - Le réseau*
 - Les compteurs d'eau*
 - Les branchements*
 - Bilan des volumes mis en œuvre*

B - Tarification de l'eau et recettes du service (p.8)

- 1 –Les modalités de tarification
- 2 – Recettes du service

C - Indicateurs de performance (p.10)

- 1 – Qualité de l'eau
- 2 – Qualité de service
- 3 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- 4- Rendement du réseau de distribution
- 5- Indice linéaire des volumes non comptés
- 6- Indice linéaire de pertes en réseau
- 7- Evolution des volumes de fuites
- 8- Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

D - Financement des investissements (p.14)

- 1 – Montants financiers des travaux
- 2 - Etat de la dette du service
- 3 – Amortissement
- 4- Travaux engagés pendant l'exercice
 - Les travaux réalisés par la collectivité*
 - Les travaux réalisés par l'exploitant*
 - Travaux engagés en 2020*
- 5- Besoins futurs

E - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau (p.16)

- 1 – Abandons de créance ou à un fonds de solidarité
- 2- Opérations de coopération décentralisée

F – Tableau récapitulatif des indicateurs (p.17)

A - Caractérisation technique du service

1 -Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service

La commune de Belmont-de-la-Loire assure la compétence eau potable pour l'ensemble de son territoire. Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Le délégataire est la société SAUR en application d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 12 ans. L'échéance normale du contrat est le 31 décembre 2025.

Le délégataire a pour missions principales :

- L'entretien, la surveillance, le bon fonctionnement et les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'eau potable : ouvrages de production et périmètres de protection et de distribution d'eau potable.
- La gestion de la clientèle ainsi que la facturation
- La création de branchements

Existence d'un règlement de service approuvé le 29 novembre 2013

Existence d'un schéma directeur finalisé en 2011

2- Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Au 1^{er} janvier 2020, la commune compte 1518 habitants desservies par le service d'eau potable. Cette donnée provient des populations légales 2017 en vigueur au 1er janvier 2020.

	Populations légales 2017	Populations légales 2018
	En vigueur au 1 ^{er} janvier 2020	En vigueur au 1 ^{er} janvier 2021
Population municipale	1491	1485
Population comptée à part	27	26
Population totale	1518	1511

3 - Nombre d'abonnés

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Le service public d'eau potable dessert 877 abonnés au 1^{er} janvier 2020.

	2019	2020
Abonnés domestiques	869	877
Abonnés non domestiques	0	0
Total	869	877

Sachant que le réseau comprend 57 087 mètres linéaires de canalisations,

- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **15,36 abonnés/km** au 31/12/2020, qualifiant la commune de rurale
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,72 habitants/abonné au 31/12/2020.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

Ressources en eau

L'alimentation en eau de la population est assurée par le captage de plusieurs sources souterraines situées sur le territoire communal :

Captage La Chadelle

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « La Chadelle » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1972.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat : section D n°1400, 1102, 1100

Captage de La Raye (Amont, Intermédiaire, Aval)

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « La Raye » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1972.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat : section D n°1388, 1106, 1107, 1108, 1406, 1097, 1098, 157 (en partie), 143 (en partie), 1091.

Captage de la Goutte (Amont, Intermédiaire, Aval)

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « La Raye » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1972.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat : Section D n°1386, 1114, 1118, 1116, 223, 1119, 1212, 1123

Captage de Doris

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « Doris » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 9 juin 1992.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat : section E n°912, 841, 728, 910, 908, 839, 906, 723, 914, 904, 916, 918.

Captage Fontany Est et Fontany Ouest

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « Fontany » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 1978.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat du captage Fontany Est : section F n°1444, 1446, 1448, 475, 1426, 1428, 476.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat du captage Fontany Ouest : section F n°424, 1422, 1441, 1424, 462, 1430.

Captage des Fouilloux

L'autorisation de prélever les eaux souterraines captées au lieu-dit « Fouilloux » est fixée par l'arrêté préfectoral en date du 02 mars 2010.

Parcelles cadastrales du périmètre de protection immédiat du captage : section F n°1417, 1421, 1416.

Installations de production

Les données ci-dessous sont ceux relevés au niveau des compteurs (sans pro rata temporis pour les ramener à une période de 12 mois).

	Année de mise en service	Capacité nominale	Volume prélevé/produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé/produit durant l'exercice 2020 en m ³
Station reminéralisation et réservoir Trémontet	2015	10 m ³ /h	46 024	51 449
Station reminéralisation Fouilloux	2015	8 m ³ /h	32 759	32 395
Total			78 783	83 844

Le délégataire, dans son rapport d'activité, ne distingue pas le volume produit du volume prélevé. En effet, les compteurs à Trémontet et aux Fouilloux sont situés après traitement de l'eau prélevée.

Eaux traitées

Deux stations de reminéralisation, l'une à Trémontet, l'autre Aux Fouilloux, sont en service depuis février 2015. Les eaux brutes subissent un traitement de reminéralisation. L'eau mise en distribution est désormais à l'équilibre calco-carbonique. Elle n'est donc plus agressive vis-à-vis des canalisations, permettant ainsi d'éviter les phénomènes de corrosion du réseau et de réduire de manière significative les risques sanitaires liés à la dissolution des métaux (cuivre, nickel...).

Un traitement de désinfection par chloration (hypochlorite de sodium) est réalisé en fin de traitement pour garantir la qualité microbiologique et le maintien d'un résiduel de chlore dans le réseau de distribution.

Protection de la ressource en eau

La protection des ressources en eau (captage, forage...) est soumise au respect d'une procédure précise. En fonction de l'avancement de cette procédure, on détermine un indice selon le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services ou de l'utilisation de plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en pondérant l'indice de chaque ressource à l'aide des volumes qui lui sont liés.

indice d'avancement de la protection des ressources en eau: 80%

Achats et ventes d'eau à d'autres services d'eau potable

Le service a acheté 900 m³ d'eaux brutes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS) : 30 rotations de camions en septembre 2020. En 2019, cinq rotations ont été nécessaires pour un total de 150 m³, en septembre également.

Aucune vente d'eau n'a été réalisée à une collectivité.

5 – Distribution de l'eau

Les réservoirs

Pour distribuer l'eau, la commune possède 7 réservoirs d'une capacité totale de 930 m³.

- Trémontet Haut : 1 cuve de 200 m³
- Station de Trémontet, 2 cuves de 100 m³ chacune
- Doris : 1 cuve de 30 m³
- Fouilloux : 1 cuve de 100 m³
- Quatre Vents : 2 cuves de 200 m³ chacune

Installation de surpression

Désignation	Année de mise en service	Débit nominal
Reprise alimentation réservoir Doris	2014	3.6 m ³ /h
Reprise alimentation hameau Trémontet	2014	3.6 m ³ /h
Surpresseur Pezeron	2019	8.0 m ³ /h
Surpresseurs Aux Quatre Vents	2021	10.0 m ³ /h

Le réseau

Le Rapport Annuel du Délégué 2020, donne un linéaire total de 57 087 ml (linéaire de réseaux de desserte sous-entendu hors branchement).

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Drain	Inconnu	854,44	Polyéthylène	75	1168,72
Fonte	100	2034,64	PVC	100	4,96
Fonte	125	1605,88	PVC	110	2499,05
Fonte	150	586,56	PVC	125	645,95
Fonte	60	5025,68	PVC	140	34,41
Fonte	65	265,19	PVC	160	54,06
Fonte	80	6472,22	PVC	200	49,97
Grès	Inconnu	91,65	PVC	32	1579,72
Inconnu	Inconnu	36,14	PVC	40	913
Polyéthylène	32	212,33	PVC	50	8831,86
Polyéthylène	40	67,01	PVC	63	5364,22
Polyéthylène	50	632,1	PVC	75	1952,09
Polyéthylène	63	1139,11	PVC	90	14965,82

Total	57 086,78
--------------	------------------

La commune est dotée d'une part importante de canalisations en PVC et fonte.

Les PVC posés avant les années 80, outre l'inconvénient d'être des PVC collés avec des problématiques de fuites aux joints, présentent le risque, pour certains lots, de relarguer des chlorures de vinyle monomère (CVM), molécule cancérigène. L'ARS lance une campagne d'analyses ciblées sur les canalisations à risque (PVC antérieur à 1980 et temps de séjour de l'eau potable supérieur à 2 jours).

Les compteurs d'eau

899 compteurs d'eau sur la commune. 327 compteurs ont 13 ans et plus, sachant que leur durée de vie est en moyenne de 15 ans. 26 compteurs ont été renouvelés en 2020 (46 compteurs avaient été renouvelés en 2019). Le plus grand nombre d'entre eux concerne les compteurs pour particulier de diamètre 15 mm.

Les branchements

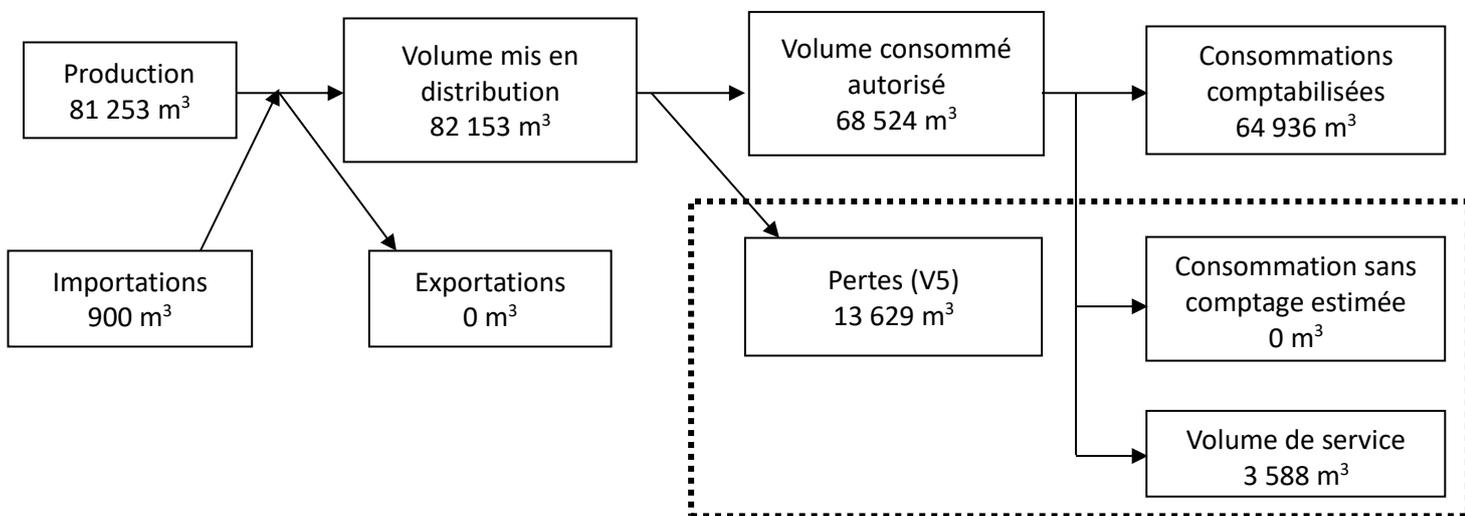
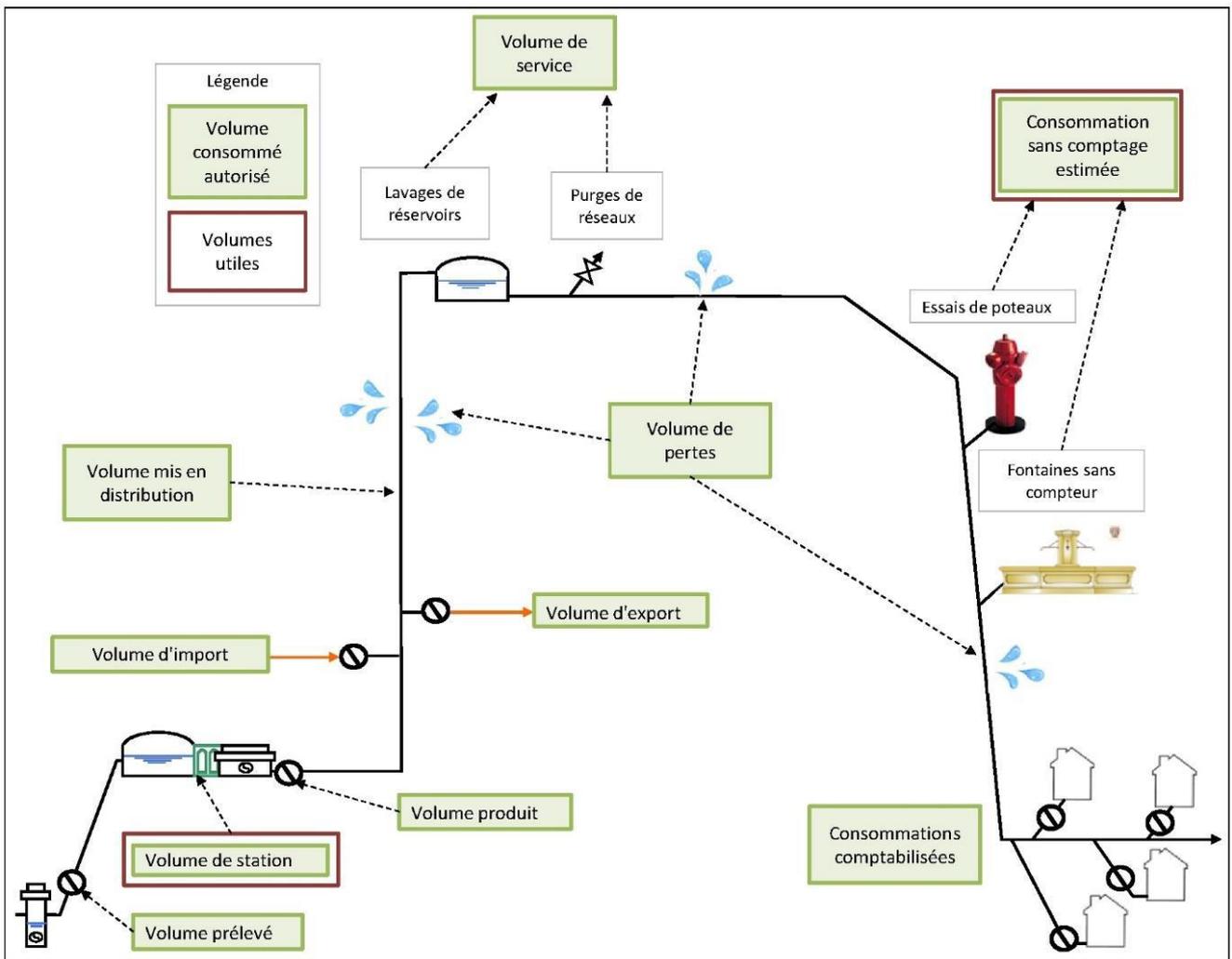
BRANCHEMENTS	2018	2019	2020
Nombre total de branchement	902	894	899
Dont branchements neufs	4	1	2

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire de la commune.

Le non-respect de la limite de qualité fixée pour le plomb au robinet du consommateur ne peut être imputable qu'aux parties privées de branchements demeurées en plomb.

Bilan des volumes mis en œuvre



Volume produit

Les données de production présentées ci-dessus sont issues de la télégestion de l'exploitant. Il s'agit du volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours.

	2017	2018	2019	2020
Total en m ³	79 892	80 619	78 723	81 253
Variation	-6,5%	+0,9%	-2,35%	+3.21%

Volume consommé autorisé

C'est le volume effectivement consommé. Il tient compte des fuites sur le réseau de distribution.

Consommations comptabilisées

C'est le volume d'eau potable vendu aux abonnés résultant des relevés des compteurs et ramené à 365 jours.

	2017	2018	2019	2020
Consommation en m ³	62 388	60 290	61 852	64 936
Variation	+1,9%	-3,4%	+2,52	+4.98

Consommation moyenne par abonné

	2017	2018	2019	2020
Consommation moyenne par abonné en m ³	71	69	71	74

Volume consommateurs sans comptage

Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment l'eau nécessaire incendie (essais des PI/BI et manoeuvres incendie).

Volume de service du réseau

Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

B – Tarification de l'eau et recettes du service

1 – Les modalités de tarification

Le type de tarification

Le tarif comprend :

- Une partie fixe (abonnement),
- Une partie variable proportionnelle à la consommation en eau potable.

Le tarif de la part collectivité est voté par l'assemblée délibérante.

Le tarif de la société d'exploitation SAUR est fixé contractuellement et indexé une fois par an au 1er janvier.

Taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Les volumes sont relevés une fois par an, en juin. La période de consommation est donc du 01/07 au 30/06 de chaque année.

Deux factures sont émises : une facture sur consommation réelle et une facture sur consommation estimée.

	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021
EXPLOITANT		
Part fixe en €		
Abonnement DN 15mm	52,32	52,62
Abonnement DN 20mm	78.47	
Abonnement DN 30mm	104.63	
Abonnement DN 40mm	156.95	
Abonnement DN 50 mm	209.27	
Part proportionnelle en €/m³	0,6383	0,6420

COLLECTIVITÉ		
Part fixe en €		
Abonnement	49,90	49,90
Part proportionnelle en €/m³	1,24	1,24

REDEVANCES ET TAXES		
Prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,04	0,042
Pollution domestique (€/m ³)	0.23	0,23
TVA	5.50%	5.50%

La part de l'exploitant connaît une hausse de 0,28% ; celle de la commune est la même depuis l'exercice 2016.

La facture d'eau

	2020	2021
Exploitant	128,92	129,66
Collectivité	198,70	198,70
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,04	5,04
Redevance de pollution domestique	27,60	27,60
TVA	19,81	19,85
Total (€TTC)	380,07	380,85

Au total, une facture d'eau de 120 m³ s'élève à 380,85€, taxes et redevances comprises. Elle est en hausse de 0,78€ par rapport à l'exercice 2020.

Le prix moyen du m³ consommé pour une facture de 120 m³ est de 3.17€/m³, taxe et redevances comprises.

2 – Recettes du service

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous en euros.

	2019	2020
PART COLLECTIVITE en milliers d'euros	118,5	125,3
Vente d'eau aux usagers	118,5	125,3

PART EXPLOITANT	88,9	95,3
Vente d'eau aux usagers	83,8	88,4
Recettes liées aux travaux (branchements neufs ou déplacement de compteurs)	0,3	2,7
Produits accessoires (déplacement pour ouverture ou fermeture de branchement, intervention à tort, fuite causée par un tiers ...)	4,8	4,2

	2019	2020
Agence de l'eau Loire Bretagne	15,9	17,3

TOTAL en milliers d'euros	223,3	237,9
----------------------------------	--------------	--------------

C – Indicateurs de performance

1 – Qualité de l'eau

Deux types de contrôles sont réalisés :

- Le contrôle sanitaire, effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- L'autocontrôle de l'exploitant

Les contrôles portent sur les analyses bactériologiques et physicochimiques.

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Nombre analyses 2020	Nombre Analyses conformes 2020	Taux de conformité 2020
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	23	23	100%
Physico-chimique	23	20	87%

Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	32	32	100 %
Physico-chimique	32	32	100 %

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

Pour l'année 2020, aucune interruption de service non programmée n'a été dénombrée, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés.

Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 86,76%.

Taux de réclamation

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés. Le taux de réclamations est de 1,15 pour 1000 abonnés (1,16 pour 1000 en 2019)

3 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion du patrimoine et de suivre leur évolution. Un indice de 0 à 120 est attribué selon la qualité des infos disponibles sur le réseau eau potable.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Valeur	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	98,28 %	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	98,45 %	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	non	0
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	non	0
	TOTAL	120	95

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

4 – Rendement du réseau de distribution

Les volumes utilisés pour le calcul du rendement sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j.

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement global du réseau	82,98 %	83,41 %

La commune respecte l'objectif de rendement SDAGE défini par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 75% pour les communes rurales.

Pour information, le délégataire s'est engagé à atteindre un rendement de 85% minimum dès la troisième année du contrat (signé le 31 décembre 2013).

5 – Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vcomptabilisé}}{\text{Longueur réseau} \times 365}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,83 m³/j/km. Il était de 0,82 m³/j/km en 2019.

6 – Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Vpertes}}{\text{Longueur réseau} \times 365}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire de perte est de 0.65 m³/j/km. Il était de 0.64 en 2019.

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a établi des valeurs de référence qui permettent de qualifier la performance des réseaux en fonction de leur nature.

La commune de Belmont à une densité de type rural et un indice linéaire de pertes de 0,64 m³/km/j le qualifiant de bon

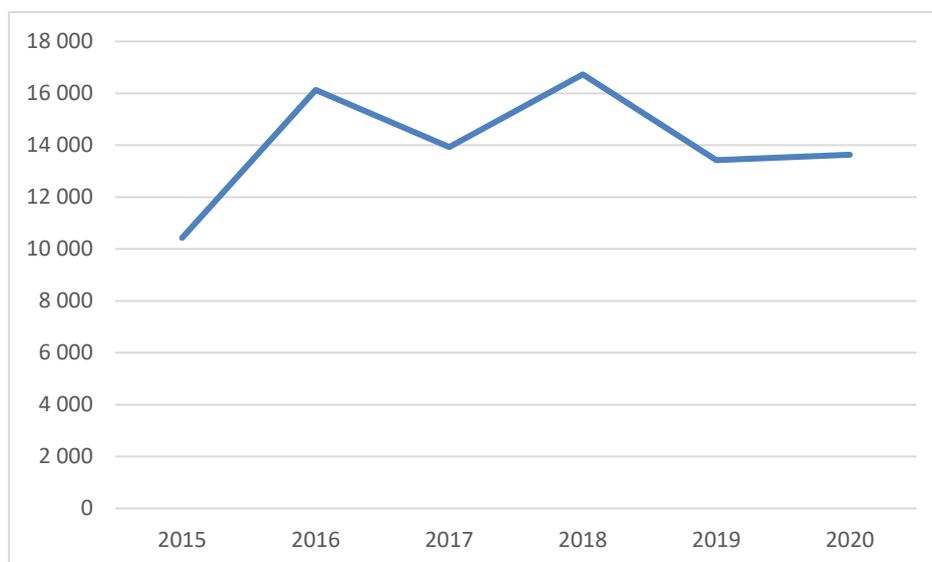
Indice linéaire de perte En m ³ /j/km	Réseau rural	Réseau intermédiaire	Réseau urbain
Bon	< 1,4	< 3,1	< 7,2
Acceptable	De 1,4 à 2,4	De 3,1 à 4,8	De 7,2 à 9,6
Médiocre	De 2,4 à 3.8	De 4,8 à 7.9	De 9,6 à 15,1
Mauvais	> 3,8	> 7,9	> 15,1

Pour information, le délégataire s'est engagé à atteindre un indice linéaire de pertes maximum de 0.58 m³/j/km dès la troisième année du contrat (signé le 31 décembre 2013).

7 – Evolution des volumes de fuites

Les volumes sont donnés sur la période de relève puis ramenés à 365 jours :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume de fuites en m ³	10 429	16 131	13 933	16 730	13 423	13 629



8 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Il rend compte de l'effort mené pour le maintien en état du patrimoine.

Au cours des 5 dernières années, 0.280 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, nous obtenons un taux de renouvellement de : $0.280/57,087 \times 20 = 0.10 \%$

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en ml	80	0	0	0	200

D – Financement des investissements

1 – Montants financiers des travaux

Dépenses

Libellés	CA 2019	CA 2020
Constructions	0	0
Installation, matériel et outillages techniques	15 414,37	52 335,50

Recettes

Libellés		
Subvention agence de l'eau	0	23 690,86
Subvention du département	0	0

2 – Etat de la dette du service

	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	0	0
Remboursement en cours d'exercice	0	0

3 – Amortissement

	2019	2020
Dotation aux amortissements	88 731,00	92 983,68
Dont dotation aux amortissements des subventions	22 084,00	22 084,00
Dont dotation aux amortissements des immobilisations	66 647,00	70 899,68

4 – Les travaux engagés pendant l'exercice

Travaux réalisés par la collectivité

2018	Installation de 3 compteurs de sectorisation, 1 à Saint-Claude, 2 Aux Gouttes
	Renouvellement regard +réducteur de pression Chez Denis
	Renouvellement réducteur de pression Vers Veau
	Pose de 2 vannes sur le réseau Route de Chauffailles pour sécuriser l'alimentation en eau de la maison de retraite
	Mise en place d'un surpresseur à la chambre de Pézeron pour secourir le réseau de Fouilloux en période de manque d'eau.
2019	Installation d'un débitmètre sur l'arrivée des sources de Fouilloux
	Installation d'un analyseur de chlore sur les stations de Trémontet et Fouilloux
	Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'un surpresseur sur le réseau des Quatre Vents + marnage du réservoir
2020	Renouvellement de 200 ml de canalisation en Fonte, chemin de Biesse par du PVC.
	Changement des trappes d'accès des réservoirs de Fouilloux et Doris (au nombre de trois)

Travaux de renouvellement réalisés par l'exploitant

Compteurs

2017	51 Compteurs
2018	77 Compteurs
2019	46 Compteurs
2020	26 compteurs

Équipement électromécanique, accessoire hydraulique, matériel tournant

2014	Pompe doseuse javel, réservoir Fouilloux
2017	4 vannes, Butty et la Croisée
2018	Sondes PH-mètre, stations de reminéralisation
	Ballon antibélier, station de reminéralisation Trémontet
2019	Pompe eaux brutes, station de reminéralisation Fouilloux
	2 batteries, réservoir Trémontet Haut
2020	Télérelève compteur d'eau - Scierie
	Pompe doseuse soude – station de reminéralisation Fouilloux
	Sonde de niveau – réservoir Doris
	Porte – surpresseur Pezeron

Travaux engagés en 2020

Secteur des Quatre Vents :

- Fourniture et pose de 585 mètres linéaires de canalisation Fonte DN100 ;
- Fourniture et pose d'une station de surpression dans le réservoir des Quatre vents ;
- Fourniture et mise en oeuvre d'un système de contrôle du marnage du réservoir ;
- Fourniture et mise en oeuvre d'un système anti-intrusion ;
- Fourniture et mise en oeuvre d'un système de télégestion.

Secteur Route des Echarmeaux/Pezeron :

- Fourniture et pose de 575 mètres linéaires de canalisation Fonte DN100 ;
- Reprise de 40 branchements particuliers avec positionnement du regard de comptage sous domaine public ;
- Fourniture et pose d'un réducteur de pression.

5 – Besoins futurs

- Renouvellement de la canalisation en PVC DN 90 au lieu-dit Les Pins
- Renouvellement de l'antenne Chemin des Usines en Fonte DN80
- Refaire enduit intérieur du réservoir de Doris.
- Renouvellement des conduites et vannes du réservoir de Doris
- Installation de clôtures avec portillon sur les sites de Doris, les Quatre Vents et Fouilloux afin de sécuriser l'accès aux cuves.
- Refaire l'étanchéité du regard de collecte des sources de Fontany
- Etudier la possibilité de rechercher de nouvelles ressources ou de créer une interconnexion avec une commune voisine.
- Remplacer porte réservoir des Quatre Vents

E – Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1 – Abandons de créance ou à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, de la collectivité.

Montant des abandons de créances en 2020 : 0 € (46 € en 2019)

2 – Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet pour la commune de Belmont-de-la Loire

F – Tableau récapitulatif des indicateurs

		Unité	2019	2020
A. Qualité du service				
Qualité de l'eau distribuée				
P101.1	Taux de conformité des analyses réglementaires pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100
P102.1	Taux de conformité des analyses réglementaires pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	83	87
Gestion du service				
P155.1	Taux de réclamations	/1000	1,16	1,15
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	/1000	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	84,85	86,76
B. Pérennité du patrimoine				
Etat et gestion du patrimoine				
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	81,94	83,41
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/jour	0,82	0,83
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/jour	0,64	0,65
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,16	
C. Pérennité du patrimoine				
Prix et recettes				
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	[€/m ³]	3,15	3,17
Recouvrement et solidarité				
P154.0	Taux d'impayés au 31/12/année n sur les factures de l'année n-1	%	1,34	1,86
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	46	0

SOMMAIRE

PARTIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A - Caractérisation technique du service (p19)

1-Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service

2- Estimation de la population desservie

3- Abonnements au service

4- Système de collecte

Linéaire du réseau de collecte (hors branchements)

Déversoirs d'orage

5 - Système de traitement

Prétraitement

Traitement biologique

Traitement des boues

6- Les rejets de la station d'épuration

Les paramètres analysés

Les normes imposées de rejet

Qualité eau épurée : résultats analyses MAGE

Quantité de boue évacuée

B - Tarification de l'assainissement et recettes du service (p22)

1 –Modalité de tarification

2 - Facture d'assainissement type

C - Indicateurs de performance (p23)

1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

D – Compte administratif 2019 (p25)

1- Montants des dépenses et des recettes

2 - Etat de la dette

3 – Amortissements

E – Récapitulatif des principales évolutions et des besoins futurs (p26)

1 - Travaux réalisés en 2020

2- Besoins futurs

A - Caractérisation technique du service

1 -Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service

La Commune de Belmont-de-la-Loire porte la compétence et gère en régie simple la collecte et le traitement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.

Les services techniques mettent à disposition de ce service trois agents. L'un est préposé à la station et assure son entretien, les deux autres agents interviennent ponctuellement sur le réseau de collecte.

- Existence d'un règlement de service approuvé par délibération du Conseil municipal le 07/12/2012
- Existence d'un diagnostic du système d'assainissement 2012-2013

Le service de la MAGE (Mission Départementale d'Assistance à la Gestion de l'Eau) du Conseil Départemental de la Loire apporte un soutien technique au service.

2- Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'assainissement collectif dessert 985 habitants au 1^{er} janvier 2021.

3 - Abonnements au service

Abonnés domestiques	524
Abonnés non domestiques (avec autorisation de déversement)	0
Total	524

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

4 - Système de collecte

Un système de collecte est un système de canalisations qui recueille et achemine les eaux urbaines résiduaires composées des eaux usées et des eaux de pluie. Un système de collecte comprend également tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'assainissement : déversoir d'orage, regard, bassin de rétention ...

Linéaire du réseau de collecte (hors branchements)

Le réseau est globalement unitaire sur le Bourg et séparatif sur les écarts. Il fonctionne intégralement de façon gravitaire. L'ensemble des effluents collectés sont raccordés sur une station d'épuration rejetant les eaux traitées dans l'Aaron.

Type d'effluent	Linéaire en m	Pourcentage %
Eaux usées	14 340	55.2
Eaux pluviales	5 421	20.9
Unitaire	6 209	23.9
Total	25 970	100

Déversoirs d'orage

Un déversoir d'orage (DO) est un ouvrage qui permet de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques. C'est donc un ouvrage destiné à décharger le réseau d'assainissement d'une certaine quantité d'eaux pluviales lors d'évènements pluvieux significatifs.

Le réseau compte 6 DO. Ils sont localisés :

DO 1 : en tête de la station d'épuration (STEP)

DO 2 : à proximité de la STEP (au niveau de la clôture)

DO 3 : entre le stade de foot et le grand parking

DO 4 : Route de Cours au niveau de sa jonction avec la rue Sapaly

DO 5 : Route de Cours au niveau du grand virage

DO 6 : Chemin des Usines

DO 7 : Place du monument

5 - Système de traitement

La station d'épuration des eaux usées, située à La Croisée, a été mise en service en 1986. Elle est de type **boues activées en aération prolongée** (dégradation aérobie de la pollution par mélange de micro-organismes épurateurs et de l'effluent à traiter, suivie de la séparation des « eaux épurées » et « boues activées ».)

Les caractéristiques de dimensionnement sont :

- Capacité de 1267 équivalent/habitant (EH), soit 76 kg de DBO5 par jour.
- Débit de référence journalier admissible : 190 m³/j

Prétraitement

Il est constitué d'un dégrilleur automatique avec un entrefer de 2 cm et d'un déssableur-dégraisseur.

La graisse qui s'accumule est périodiquement pompée par un vidangeur agréé (1 vidange en 2020).

Traitement biologique

Il est composé d'un bassin d'aération dont le système d'aération et de brassage est constitué d'une seule turbine, et d'un clarificateur.

Traitement des boues

Il s'effectue par séchage, à l'air libre : 4 lits plantés de roseaux de 25 m² chacun et 3 lits de sable d'une surface totale de 90 m² environ. Cette technique présente l'inconvénient d'être tributaire du climat, les temps de séchage sont relativement longs. Pour faciliter l'augmentation de la siccité des boues, un polymère est ajouté pour constituer des floccs. Ce produit permet d'agglomérer les boues entre elles et de les séparer de l'eau.

6 – Les rejets de la station d'épuration

Les paramètres analysés

Les prélèvements en entrée et en sortie de station sont effectués par la MAGE et envoyés dans un laboratoire (certifié COFRAC) pour analyse des paramètres suivants :

Paramètres analysés	Signification	
DBO ₅	La DBO ₅ correspond à la quantité d'oxygène consommée par des bactéries pour dégrader la matière organique d'un échantillon.	Ces deux paramètres permettent de quantifier la quantité de pollution organique présente dans l'eau. En effet, dans les deux cas, plus il y a de matières organiques présentes dans l'eau et plus la quantité d'oxygène consommée sera élevée.
DCO	La DCO correspond à la quantité d'oxygène consommée par un oxydant chimique pour dégrader la matière organique et minérale d'un échantillon.	
MES	Le taux de Matières En Suspension correspond à la quantité de particules solides minérales et organiques non dissoutes et qui sont en suspension dans l'eau.	

NGL	Il s'agit de « l'azote global ». Il représente la quantité d'azote présente dans l'eau sous toutes ses formes, notamment l'ammoniaque (toxique) et les nitrites qui sont en partie responsables de la prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) dans les rivières.
Pt	Il s'agit du phosphore total . Cet élément est le principal facteur d'eutrophisation des cours d'eau (=asphyxie du milieu aquatique à cause de la prolifération des algues).

Les normes imposées de rejet (Arrêté du 21 juillet 2015 – STEP < 2000 EH)

	DBO5	DCO	MES
Concentration maximale (mg/l)	35	200	
Rendement minimum sur flux (%)	60	60	50
Valeur réhibitoire (mg/l)	70	400	85

pH mini	pH maxi
6	8,5

Charges reçues - Bilan 24h réalisé par la MAGE

Date	Pluvio (mm)	Vol. (m3)	DBO ₅ (kg/j)	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	NH ₄ (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)	NGL (kg/j)	RDT DBO %	RDT DCO %	RDT MES %	RDT NTK %
15/06	6,2	206	27,4	139	90,6	6,32	10,1	0,84	10,2	97	94,3	94	92,7
30/11	0	257	22,9	63,5	29,6	5,47	8,28	0,95	8,29	89,1	62,6	91,3	92,5

Qualité eau épurée : résultats analyses MAGE

Date	Type	Concentration en mg/l									pH
		DBO ₅	DCO	MES	NH ₄	NO ₂	NO ₃	NTK	Pt	PO ₄	
16/06/2020	B24H	9	86	58	0,667	0,892	11,5	5,2	4,3	10	7.3
15/10/2020	VLA	3	43	3	1,52	0,349	23,9	2,2	2,3	7	6,9
30/11/2020	B24H	4	38	26	1,28	0,5	31,5	3,5	2,2	6,7	6,9

Les résultats sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 en termes de concentration et de rendement. Cependant nous pouvons noter des dépassements réguliers sur les résultats attendus sur les MES (particule) provenant probablement de départ de boue. Attention, ces charges ne prennent pas en compte les déversements en entrée de station.

Quantité de boue évacuée

920 kg ont été évacuées sur le site de Monsols pour du compostage.

Le calcul des boues produites n'est pas réalisé car les données de volume et de concentration de boue ne sont pas fiables.

Charlieu Belmont Communauté assure la compétence traitement et valorisation des boues des stations d'épuration via un prestataire privé pour ce qui concerne les boues issues des stations d'épuration de type boues activées ou filtre à sable. Pour ce faire, un marché public a été signé avec VEOLIA le 1^{er} juin 2016 pour une période de 2 ans et 7 mois reconductible 3 fois un an. Ce marché a fait l'objet d'une deuxième reconduction pour l'exercice 2020.

Tous les usagers d'un service public d'assainissement participent financièrement au traitement et à la valorisation des boues.

B - Tarification de l'assainissement et recettes du service

1 – Modalité de tarification

La facture d'assainissement collectif est commune avec celle de l'eau potable. Chaque abonné au service d'eau potable et raccordé au réseau d'assainissement collectif reçoit deux factures par an.

Le service n'est pas assujéti à la TVA (L'assujéttissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public)

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et au 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	2081 €	2185 €
Participation aux frais de branchement	Sans objet	Sans objet
TARIFS		
Pour la commune		
Part fixe	41,00€	43,00€
Part proportionnelle	1.05€/m ³	1.10€/m ³
Pour la communauté de communes		
Part fixe	13,51€	13,51€
Part proportionnelle	0,240€/m ³	0,240€/m ³
Pour l'agence de l'eau		
Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération DL681 du 19/07/2019 fixant le tarif du service d'assainissement collectif et le montant de la PAC pour l'année 2020
- Délibération n°2019-159 du 28/11/ 2019 fixant le tarif du service traitement et valorisation des Boues.

2 - Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Pour la Commune		
Part fixe annuelle	41,00€	43,00€
Part proportionnelle	126,00€	132,00€
Montant de la facture de 120 m ³	167,00€	175,00€
Pour la communauté de communes		
Part fixe annuelle	13,51€	13,51€
Part proportionnelle	28,80€	28,80€
Montant de la facture de 120 m ³	42,31€	42,31€
Pour l'agence de l'eau		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 120 m ³	18,00€	18,00€
Total	227,31€	235,31€
Prix au m³	1,89€	1,96€

C - Indicateurs de performance

1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Le rapport entre le nombre d'usagers raccordés et raccordables s'établit à plus de 95 %.

2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

En vertu de l'article D2224-5-1 du CGCT, « Les valeurs des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées rendent compte de la réalisation des descriptifs détaillés des réseaux. »

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport annuel des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) précise qu'un total de 40 points (sur 120 points) est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable [des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées] [...]

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	Oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants (1)	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	4
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	non	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	non	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	non	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non	0
	TOTAL	120	29

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

1 – Montant des dépenses et recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Libellés	CA 2020
Charges à caractère général	2 281,40 €
Charges de personnel	4 361,84 €
Charges financières	8 881,69 €
Total dépenses réelles	15 524,93 €

Recettes

Libellés	CA 2020
Redevance assainissement collectif	59 784,64 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif	9 596,00 €
Total des recettes réelles	69 380,64 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Libellés	CA 2020
Pose canalisation EU Chemin de Biesse	23 378,99 €
Emprunts	40 388,38 €
Total dépenses réelles	63 767,37 €

Recettes

Libellés	CA 2020
Subvention Département (étude de faisabilité STEP)	490,00 €
FCTVA	958,81€
Affectation en réserves	17 417,95 €
Total des recettes réelles	18 866,76 €

2 - Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre de l'année N fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre		261 018,55 €	220 630,17 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	36 106,53 €	40 388,38 €
	En intérêts	10 368, 86 €	8 881,69 €

3 - Amortissements

	Exercice 2019	Exercice 2020
Dotations aux amortissements	63 554,00 €	62 217,71 €
Dont dotations aux amortissements des subventions	19 335,00 €	19 335,00 €
Dont dotations aux amortissements des immobilisations	44 219,00 €	42 882,71 €

E – RECAPITULATIF DES PRINCIPALES EVOLUTIONS ET DES BESOINS FUTURS

1 – Travaux réalisés en 2020

- Réalisation d'une étude de faisabilité pour le remplacement de la station d'épuration
- Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation d'un maître d'œuvre en vue de la création d'une nouvelle unité d'épuration.
- Mise en séparatif d'un collecteur chemin de Biesse

2 – Besoins futurs

- Remplacement de la station d'épuration
- Restructuration du collecteur secteur de Biesse
- Mise en séparatif du réseau chemin des Usines